



EFPS

Etablissement Français
Philippe Seguin



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Conseil d'école du premier trimestre 2025-2026
Mardi 11 novembre 2025 – 15h30
en salle polyvalente

Début de la séance à 15h40.

Présents : VOIR LISTE D'EMARGEMENT

Représentants de l'ERLM :

Professeurs des écoles :

Professeure d'arabe présente :

Représentants des parents d'élèves :

Excusé.e.s :

Véronique DOUTRELEAU, IEN zone Maghreb EST ; Khaled YAKER, Secrétaire Général ; Patricia KUC, Najah FAHRAT, Karima BEN SALAH, Khouloud DAHMOUL, Arbia DHARIA, DOUDECHE CHOUAIEB Nassima, GUILBAUD Stéphane.

I- Introduction

- 1- Quorum atteint, présentation des membres du Conseil, attributions du Conseil d'Ecole.

Le conseil d'école est présidé par le directeur de l'école.

Attributions :

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- Les structures pédagogiques ;
- L'organisation du temps et du calendrier scolaire ;
- Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1er degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- Les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;

- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.
- Le programme d'actions annuel du conseil école-collège ;
- Le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement ;
- Le programme d'action annuel d'éducation au développement durable.

Composition :

* dans les écoles de moins de 15 classes

- le directeur d'école,
- les enseignants de l'école,
- un représentant des parents d'élèves par classe. (il n'y a pas de représentant pour toutes les classes)

- siégeant avec voix consultative :

- le chef d'établissement, ou, en cas d'empêchement, son adjoint (ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints),
- le directeur administratif et financier, le directeur administratif adjoint ou le secrétaire général si le poste existe,
- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Désignation des parents d'élèves :

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.

Elections des représentants des parents d'élèves : vote électronique le 10 octobre 2025 sur PRONOTE

7 parents élus :

-M. GIRAUT Antoine
-MME BELGACEM Imen
-M. HANDOUS Sofien
- MME DOUDECHE CHOUAÏEB Nassima
-MME BEN KHADHER Sana
-M. GUILBAUD Stéphane
-MME SASSI Majdouline
51 votants sur 477 électeurs.

L'association des parents d'élèves peut demander les coordonnées des familles si ces dernières ont donné leur autorisation.

Fonctionnement :

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal est dressé par le président, adopté à l'ouverture de la séance suivante. Il est transmis aux membres du conseil d'école et du conseil d'établissement et affiché dans les locaux de l'école pour une durée de quatre mois ainsi que sur le site internet. Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux.

2- Désignation du secrétaire de séance et secrétaire adjoint

Secrétaire de séance : Monsieur le Principal

Secrétaire adjoint : Monsieur BITARD enseignant

3- Procès-Verbal du dernier conseil d'école et de l'ordre du jour soumis au vote :

Adoption à l'unanimité du Procès-Verbal et de l'ordre du jour.

II- Bilan de rentrée et fonctionnement de l'école

1- Effectifs, structure pédagogique

Départ de M. Amine LOUHICHI, aide documentaliste, remplacé par Mme BEN HASSINE Myriam, aide documentaliste sur la même quotité de travail (20h/semaine).

Départ de Mme ENNABLI Leila, remplacée par Mme CHAHED MAHJOUBI Eya qui assure un ½ temps en CM2c complémentaire à celui de M. BITARD, enseignant maître formateur.

Recrutement en cours de 1 à 2 remplaçants (dans l'attente de la mise en place des nouveaux statuts de droit tunisien) pour abonder le vivier et permettre les départs en stage de formation continue, remplacer en cas d'arrêts de travail.

Effectifs de rentrée	2025/2026	2024/2025	2023/2024	2022/2023	2021/2022
TOTAL	313	320	325	336	331
Elémentaire	249	244	256	261	251
Maternelle	64	76	71	75	80

Baisse généralisée en maternelle sur l'ensemble du réseau. Les refus d'inscription que nous avons dû avancer concernent exclusivement des élèves qui souhaitaient être scolarisés dans les niveaux où nous étions au maximum de notre capacité d'accueil (CM2 : capacité d'accueil de 60 élèves en 6^{ème}).

Structure pédagogique :

	Niveaux	Effectifs	Classes
MATERNELLE	PS	10	PS/MS 10/9=19 MS/GS 10/12=22 GS = 23
	MS	19	
	GS	35	
ELEMENTAIRE	CP	43	CPa 22 CPb 21
	CE1	29	CE1 29
	CE2	57	CE2a 29 CE2b 28
	CM1	56	CM1a 28 CM1b 28
	CM2	64	CM2a 21 CM2b 21 CM2c 22
	TOTAL	313	13 classes

2- Fonctionnement administratif : règlement intérieur (RI), Pronote primaire.

2.1- Règlement intérieur :

Pas de modification apportée au RI.

Vote en l'état sans modification : vote à l'unanimité.

Le règlement intérieur sera adressé aux familles via PRONOTE.

La société NEWREST (cantine) en concertation avec la direction de l'établissement a mis en place un règlement intérieur que les familles signent à chaque inscription. En cas d'incivilités répétées, les élèves peuvent être exclus temporairement du service de restauration.

2.2- Pronote primaire :

Les identifiants de connexion ont été distribués aux familles.

● Point sécurité :

- Exercice incendie : réalisé le 24/09/2025
- PPMS : exercice le 20/10/2025 confinement intrusion.
- D'autres exercices sont programmés : confinement amélioré.

Une communication via le module SMS de Pronote avec les familles et entre les personnels de l'établissement en cas de mise en œuvre du PPMS pourra être activée.

Les parents sont invités à vérifier et mettre à jour leurs coordonnées notamment téléphoniques sur SKOLENGO qui nous sert de base de données (alimente PRONOTE).

3 - Projet d'établissement :

Le projet d'établissement en lien avec le Projet de Zone a été voté en Conseil d'Etablissement et est pleinement effectif.

❖ Les projets pédagogiques, actions en cours ou passées

Afin d'améliorer le climat scolaire sur les intercours en diminuant le nombre d'élèves présents, un accueil en BCD est proposé aux élèves pendant les récréations (lundi, mardi, jeudi et vendredi selon les niveaux) et la pause méridienne les mardis et vendredis (1 niveau par période : actuellement les CM1 en P2).

- L'établissement a participé à la journée de la résilience
- La semaine du goût
- La grande lessive 2025
- Octobre rose

❖ **Le plurilinguisme : 3 langues à l'école.**

Maternelle : 2.5h arabe et 0.5 anglais

Elémentaire : 3h arabe (1h en co-intervention), 45 min de co-intervention anglais + 45min enseignant anglais en C2 et 45min enseignant anglais + 1h co-intervention EMILE anglais (labellisation PARLE : parcours adaptés et renforcés en langues étrangères) en C3

Ouverture Section Internationale arabe à la rentrée 2025 : continuité avec le collège à la rentrée 2026. 3h en C2 et 4h en C3 (mercredi de 12h15 à 13h15).

Les élèves inscrits en SI arabe sont répartis dans les classes de leur niveau ; ils ne sont regroupés qu'au moment des cours de langue arabe.

Les effectifs étant contraints, il n'y a pas de possibilité d'intégrer la section internationale en cours d'année.

Un appel à candidature aura lieu en période 4 pour les futurs élèves souhaitant intégrer la SI arabe à la rentrée de septembre 2026 : la commission d'étude des dossiers de candidatures statuera sur l'admission ou le refus.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectifs SI arabe	16	15	21	16	23

❖ **Conseil école-collège :**

Instance qui permet la liaison école/collège, continuité des parcours du cycle 1 au cycle 3, actions pédagogiques communes, suivi des élèves.

❖ **Évaluations repères de début d'année : CP/CE1/CE2/CM1/CM2**

Evaluations repères de début d'année pour établir un diagnostic, définir des axes prioritaires de travail, proposer une aide personnalisée aux élèves : les APC sont facultatives, elles sont proposées aux familles.

Elles permettent également de proposer un P.P.R.E à la famille sur un contenu et un temps défini.

Chaque famille a été destinataire du bilan individuel de son enfant en fin de période 1.

❖ Dispositif PHARE :

Un groupe ressource et un groupe de pilotage sont constitués, issus du personnel de l'établissement.

Nous utilisons la méthode de préoccupation partagée (MPP) lorsque nous sommes alertés (cible ou observateur ou parents) et partageons un espace confidentiel RGPD pour la coordination des actions et le suivi des situations.

❖ EDD :

Des éco-délégués ont été élus dans les classes afin de définir les actions à mettre en place sous la coordination du référent EDD dans l'établissement (Mme BENELGHALI premier degré et Mme ALAYA pour le second degré). Les parents d'élèves volontaires sont les bienvenus pour participer au groupe de travail.

4 - Aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers

Mme CHaabane Soumaya est référente EREI (enseignante référente école inclusive).

Plusieurs dispositifs sont évoqués pour la prise en charge des élèves à besoin éducatif particulier (EBEP) :

- PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative
- PAI : Projet d'Accueil Individualisé
- PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé
- PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

À la demande des familles ou des enseignants, des équipes éducatives ou des ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation) sont mises en place pour assurer la liaison école/famille/professionnel de soin afin de définir le projet d'inclusion de l'élève et les aménagements pédagogiques ou matériels à mettre en place.

La MDPH (Maison Départementale pour les Personnes en situation de Handicap) pour les élèves de nationalité française peut être saisie pour l'étude d'un dossier afin de proposer un éventuel accompagnement de l'élève par un-e AESH.

En Tunisie, la CI2S (Commission d'Inclusion et de Suivi Scolaire) se réunit deux fois par an et peut sur demande de l'équipe enseignante, avec l'accord de la famille, émettre un avis avec d'éventuelles recommandations dans l'intérêt de l'élève.

5 - APE : actions en cours et à venir :

Présentation des membres du bureau de l'APE.

- Photos scolaires
- Noël : décoration de l'établissement et distribution de cadeaux, tombola.
- Garderie : projet de plateforme de réservation avec des formules d'abonnements adaptées

- Enquête de satisfaction auprès des parents : objectif partager les retours : communication, vie de l'établissement, bien-être.
- Participation à la journée du patrimoine
- Fête de l'AïD

Le point travaux sera abordé lors du Conseil d'Établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, clôture de la séance à : 17h00

Le président de séance : M. BAYLE

Le secrétaire : M. DAÏCHE

Le secrétaire adjoint : M. BITARD



Conseil d'École n°1
Mardi 11 novembre 2025 à 15 H 30

Liste d'émargement

Membres de droit			
Administration			
Nom	Prénoms	Fonction	Signature
M.DAÏCHE	Abbas	Chef d'établissement	
M.YAKER	Khaled	Secrétaire Général	Excusé
M.BAYLE	Serge	Directeur d'école	
Mme DOUTRELEAU	Véronique	IEN	Excusée
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation 1^{er} degré			
Mme BEN SALAH	Karima	Enseignante 1 ^{er} degré	excusée
Mme BAYA CHATTI	Khadija	Enseignante 1 ^{er} degré	
Mme BEN ELGHALI	Saucen	Enseignante 1 ^{er} degré	
M.BITARD	Gilles	Enseignant 1 ^{er} degré	
Mme BOUCHIOUA	Sonia	Enseignante 1 ^{er} degré	
Mme BOUKIL	Lamia	Enseignante 1 ^{er} degré	
Mme CASTAN	Marielle	Enseignante 1 ^{er} degré	
Mme CHaabane	Soumaya	Enseignante 1 ^{er} degré	

Mme CHAHED	Eya	Enseignante 1 ^{er} degré	
Mme CHOUCHAN	Sourour	Enseignante 1 ^{er} degré	
Mme DAHMOUL	Khouloud	Enseignante 1 ^{er} degré	 <i>excusée</i>
Mme DHARIA	Arbia	Enseignante 1 ^{er} degré	 <i>excusée</i>
Mme FARHAT	Najah	Enseignante 1 ^{er} degré	Excusée
Mme KUC	Patricia	Enseignante 1 ^{er} degré	Excusée
M.MELAIAH	Mansour	Enseignant 1 ^{er} degré	 <i>Hassan</i>
Mme SAIDI	Lilia	Enseignante 1 ^{er} degré	 <i>Lilia</i>
Mme TRIMECHE	Magali	Enseignante 1 ^{er} degré	 <i>Magali</i>

Représentants des parents d'élèves

Nom	Prénoms	Fonction	Signature
Mme BELGACEM	Imen	Représentante parents d'élèves	 <i>B</i>
Mme BEN KHADHER	Sana	Représentante parents d'élèves	 <i>S</i>
Mme BOUFOUS	Majdouline	Représentante parents d'élèves	 <i>M</i>
Mme DOUDECHE CHOUAIEB	Nassima	Représentante parents d'élèves	 <i>excusée</i>
M. GIRAUT	Antoine	Représentant parents d'élèves	 <i>A</i>
M. GUILBAUD	Stéphane	Représentant parents d'élèves	 <i>Stephane</i>
M. HANDOUS	Sofien	Représentant parents d'élèves	 <i>Sofien</i>